

Règlement intérieur

Afin que vos conditions de séjour soient des plus agréables, et que les conditions d'hygiène et de sécurité soient garanties pour tous, nous vous prions de prendre attentivement connaissance de ce règlement.

Durée de location

- Ce logement est loué pour une période définie lors de la réservation, déterminée dans le contrat de location dûment approuvé. En aucun cas un client ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période, sauf extension du séjour par conclusion d'un avenant au contrat et dans la mesure où l'appartement est libre pour cette nouvelle période.

Arrivée et départ

- Les heures d'arrivée sont prévues l'après-midi entre 15h et 18h.
- Les heures de départ sont prévues le matin entre 8 h et 10h.
- Le temps consacré au ménage doit avoir lieu le jour du départ, avant l'heure limite.

Matériel fourni

- Ce logement est loué avec la literie (sommiers et matelas), couettes, oreillers, couvertures et jetées de lits. Les alaises de matelas et oreillers, disposées en protection, doivent être maintenues en bon état et ne peuvent être utilisées seules. La fourniture et mise en place de draps housses, pour envelopper les matelas, de taies d'oreillers et de housses de couettes est obligatoire.
- Les draps et autres linges de maison (parures de lit, serviettes, draps de bain...) sont fournis sur demande auprès du prestataire. Les tapis de bain/douche et torchons ne sont pas fournis.
- Pour un confort optimal, des produits de première nécessité sont mis à disposition : produits d'entretien (ménage, propreté, hygiène) et petits ingrédients culinaires tels que café, thé, infusions, sucre, huile, vinaigre, sel, poivre et autres.
- Afin de faciliter la gestion et répondre aux attentes des nouveaux résidents et au maintien du service offert, un réassort de ces produits serait bienvenu, de nature et gamme similaire.

Utilisation des lieux

- Tous les meubles et équipements sont à disposition. Les résidents doivent les garder en bon état et veiller à leurs propretés.
- La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location. Toutefois, dans le but de respecter au mieux l'environnement, les lumières doivent être éteintes en quittant une pièce et au départ du logement. Ne pas laisser couler l'eau inutilement ; Maintenir la baie du séjour et fenêtre de la chambre fermées, hors aération quotidienne, si le chauffage est utilisé. La consommation des énergies doit être maîtrisée par tous résidents. En cas d'abus non justifié par des conditions météorologiques extrêmes, un supplément de chauffage peut être exigé auprès des locataires négligents, sur la base de consommations réelles quotidiennes.
- Toutes les commodités sont à disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable. A cet égard, prière de ne rien jeter dans la cuvette des WC. (Serviettes hygiéniques, protections et préservatifs et autres...) susceptibles d'engendrer des désordres et défauts d'évacuation.
- La porte d'accès au logement est munie d'une serrure électronique « smart lock ». Celle-ci doit absolument être verrouillée lors de toute sortie des lieux et maintenue fermée pendant toute absence. Le locataire reste responsable de tout vol et dégradation, en cas de non-respect de cette clause.

Services et prestations

- Le prestataire chargé de l'accueil, accompagne les locataires durant le séjour pour tous services souhaités et optionnels. Toutes demandes et options de cette nature devront être commandées, de préférence, avant l'arrivée pour faciliter l'organisation du séjour et le confort désiré.
 - **Accueil**
 - L'accueil pour remise des clés et présentation générale du logement ainsi que de la station devra être planifié, avec le prestataire, préalablement au séjour.
 - Tous services complémentaires éventuels, non commandés, pourront lui être demandés au cours du séjour avec un minimum de prévenance.
 - **Restitution**
 - En fin de séjour, un créneau horaire devra être réservé avec le prestataire aux fins de restitution de l'appartement. L'état des lieux et inventaires seront vérifiés et les clés, badges et télécommande restitués.
 - **Forfait ménage :**

- Si ce forfait est commandé, auprès du prestataire, les consignes dispensées à l'entrée, selon contrat signé, devront être respectées.
- Le locataire devra toutefois restituer le logement dans un état irréprochable :
 - Equipement, accessoires, vaisselle et mobilier remis en place.
 - Poubelles vidées. Lave-vaisselle vidé avec réassort des produits si manquants
 - Couettes et couvertures pliées
 - Livres, DVD et jeux rangés.
- **Ménage effectué par le locataire :**
 - L'appartement doit être restitué dans l'état initial et toutes tâches ménagères effectuées, nécessaires à un constat irréprochable de celui-ci et sans que la liste ne soit exhaustive :
 - Couettes et couvertures dépoussiérées et pliées. Linge loué, selon options, rassemblé dans les sacs prévus à cet usage.
 - Poubelles, lave-vaisselle, réfrigérateur, machine à café, bouilloire... vidés et propres.
 - Appareils électroménager : Four, Four micro-ondes, Plaques vitrocéramique nettoyés et dépourvus de tâches et graisse de cuisson (intérieur et grilles).
Lave-linge et sèche-linge vidés, propres et filtres nettoyés.
 - WC, douche ou baignoire, vasque et évier, faïences et miroirs propres et désinfectés.
 - Sols entretenus (carrelage, parquets et tapis). Epoussetage du mobilier, accessoires et équipements.
 - Vitres chambre et séjour propres.
 - Tous accessoires, vaisselle, plats, casseroles, poêles, petit électroménager et autres équipements y compris mobilier et décoration rangés.
 - Extérieur : Dépoussiérage du balcon, nettoyage et rangement des équipements
(tables et chaises sous la housse de protection).
 - Casier à skis vidé.

Tout le matériel nécessaire et produits d'entretien sont fournis pour un usage régulier, en cours de séjour ou ménage de fin de séjour. (Aspirateur, balai, seau et lave pont, chiffons,

éponges, produits pour sols, sanitaires, meubles...)

Au cas où le ménage serait considéré insuffisant, ou ne serait pas effectué, selon constat du prestataire, le forfait ménage serait appliqué d'office et facturé. La caution ne sera restituée qu'après réception du virement des sommes dues.

Consignes de sécurité et de bienséance

- La tranquillité des lieux doit être respectée et leurs usages conformes à la destination. Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur de l'appartement, doit être contenu afin de respecter la quiétude du voisinage. En cas de conflit et ou de plainte, nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble.
- Pour le respect du voisinage, il est strictement interdit de faire du bruit le soir après 22h et avant 8h le matin.
- Le règlement intérieur de la résidence, affiché dans le hall d'entrée, propre à la fréquentation et utilisation des locaux communs, devra être observé et appliqué.
- Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du logement et sur le balcon.
- La consommation d'aliments et boissons n'est pas tolérée dans les chambres. Toutes dégradations, tâches sur la literie, couettes, couvertures et oreillers seront imputés au locataire défaillant
- En cas d'urgence, avertir les secours (18 pour les pompiers, 15 pour le Samu, 17 pour la police).

Ordures ménagères

- Des containers sont mis à disposition dans le local dédié au rez-de-chaussée. Merci de respecter les règles de tri : Containers identifiés dans le local. Lors du départ de la résidence, veiller à vider les poubelles du logement et les nettoyer, le cas échéant.
- En cas d'insuffisance de collecte du prestataire, hors période de haute saison, des containers avec tri sélectif sont présents à l'entrée de la station.
- Les verres ne sont pas collectés dans la résidence. Ceux-ci seront évacués dans les bornes extérieures de la station.

Accueil des animaux

- Les animaux, quels qu'ils soient, sont interdits, dans l'appartement.

Assurances

- Une attestation d'assurance responsabilité civile avec **extension villégiature** sera exigée à la conclusion du contrat pour garantir tous risques éventuels. Cette clause est, le plus souvent, intégrée à l'assurance responsabilité civile habitation.
- Une assurance optionnelle est proposée le cas échéant, pour tous risques du séjour ou annulation éventuelle, par contrat auprès de notre prestataire.

En cas de problème

- En cas de panne ou de dysfonctionnement d'un équipement, le désordre devra être identifié, avant d'alerter le propriétaire. Les mesures seront prises pour remédier à la situation, dans la mesure du possible. Aucun remboursement de dépannage ou de réparation ne saurait être pris en compte sans son accord. A défaut, Le prestataire chargé de l'accueil et de la gestion des services en station, peut répondre à toute attente, dans la mesure de ses possibilités.
- En cas de casse, sinistre ou dégradation, merci de le signaler, au propriétaire, durant le séjour ou, à défaut, au prestataire chargé des services et de l'état des lieux, même si aucun dommage ne semble apparent. Tous incidents de cette nature, dégradation de mobilier et d'équipements ou accessoires, mis à disposition dans le logement, la caution pourra être conservée jusqu'à constat de la remise en état ou d'un éventuel remplacement. Le cas échéant, le remplacement à l'identique, si cela s'avère possible ou en équivalence, sera facturé et la caution restituée à réception du virement.